



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-094

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**l'interdiction de stationnement, Parking Saint Nicolas
du lundi 17 au vendredi 28 mars 2025 inclus
Prolongation de l'arrêté A 2025-070**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 13 février 2025 par Monsieur Yann Matton, responsable Fonctionnel des Services Techniques de la ville d'Isbergues, 70 rue Anatole France à ISBERGUES,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux de création d'un abri à vélos, situé sur le parking Saint Nicolas près du local à poubelles du Marché, à ISBERGUES (62330),

Considérant que ces travaux seront réalisés par l'entreprise Abri Plus, 14 rue des frères Lumière à SAINT-PHILIBERT-DE-GRAND-LIEU (44310),

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit au droit des travaux susmentionnés, situés sur le parking Saint Nicolas (**uniquement 3 places VL sur le prolongement du local à poubelles du Marché**) à ISBERGUES, à partir du 17 mars jusqu'au 28 mars 2025 inclus.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit et aux abords du chantier.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsables des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-094

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 21 MARS 2025

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 24 MARS 2025